

Affaire suivie par : Hervé COCHETEL
Poste : 05 49 06 77 14
Réf. : ID79/HC/AG/2024-21

Monsieur Fabrice MICHELET
Président

Communauté de communes Mellois en Poitou
Les Arcades
2 Place de Strasbourg
CS60048
79500 MELLE

Niort, le **03 AVR. 2024**

Objet : votre adhésion à iD79 ingénierie départementale
PJ : votre cotisation 2024 à iD79

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

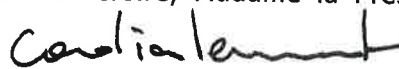
Aujourd'hui, vous êtes 199 communes, intercommunalités ou syndicats d'eau et d'assainissement adhérents à l'Agence d'ingénierie départementale iD79 et je vous remercie de votre confiance.

Avec iD79, le Département a souhaité mettre en place une ingénierie pour les communes et intercommunalités permettant un accompagnement concret pour vos projets, sur la base d'une adhésion à l'Agence technique départementale. Aussi, je souhaitais vous annoncer que j'allais **faire procéder au recouvrement des adhésions 2024**. À ce titre, **vous recevrez prochainement un avis de sommes à payer, via Chorus**. Toutefois, si vous rencontrez une difficulté sous Chorus, merci de nous contacter directement.

Comme prévu, le montant de l'adhésion à iD79 ingénierie départementale tient compte de votre éventuelle adhésion auprès du CAUE 79 (cotisation CAUE déduite de l'adhésion iD79) à la date du 1^{er} janvier 2024.

L'équipe d'iD79 se tient à votre disposition pour vous accompagner et faciliter vos projets (05.49.06.77.14. ou id79@deux-sevres.fr).

Vous remerciant d'avance de l'intérêt porté à iD79, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.


Coralie DENOUES



Présidente de l'Agence technique
départementale iD79

VOTRE COTISATION 2024 A iD79

COLLECTIVITE	DATE DELIBERATION ADHESION	MONTANT ADHESION (avant déduction éventuelle)	MONTANT ADHESION CAUE à acquitter directement auprès du CAUE	ADHESION 2024 à iD79 avis de sommes à payer, à acquitter auprès d'iD79
Communauté de communes Mellois en Poitou	15 février2018	600 €		600 €

ATTENTION Pour la cotisation de votre collectivité à iD79, vous recevrez un avis de sommes à payer, émis par iD79 et transmis par le SGC de Niort. Ne procédez pas à un mandatement sur la base de ce courrier.

Pour rappel :

LES MODALITÉS D'ADHÉSION

L'adhésion est un **préalable** à l'intervention de l'Agence.
Les cotisations annuelles sont forfaitaires et varient en fonction des tranches de population.



Pour les intercommunalités

- Deux options possibles :
- adhésion complète (ingénierie + eau/assainissement)
 - adhésion uniquement sur les compétences eau, assainissement, rivières et milieux aquatiques.
Dans cette éventualité, il est possible de compléter dans un second temps par une cotisation à l'offre d'ingénierie.

Adhésion complète* (a + b)

• moins de 10 000 habitants	2 500 €
• entre 10 000 et 30 000 habitants	4 000 €
• plus de 30 000 habitants	6 500 €

* Pour les adhérents CAUE à jour de cotisation au 1^{er} janvier de l'année en cours, le montant de cette dernière viendra en déduction des tarifs mentionnés ci-dessus.

a - Cotisation pour les compétences eau, assainissement, rivières et milieux aquatiques uniquement

• moins de 10 000 habitants	200 €
• entre 10 000 et 30 000 habitants	400 €
• plus de 30 000 habitants	600 €

b - Cotisation complémentaire pour l'offre d'ingénierie (en cas de cotisation initiale uniquement pour les compétences eau/assainissement)

• moins de 10 000 habitants	2 300 €
• entre 10 000 et 30 000 habitants	3 600 €
• plus de 30 000 habitants	5 900 €